

N° DEL/2023-115



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnould.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Convention pour la réalisation d'un Programme d'Intérêt Général Habitat sur le territoire de la Communauté de Communes

M. le Président informe le Conseil que le Programme d'Intérêt Général (PIG) arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Aussi, les services de l'Etat ont-ils proposé de faire un avenant à la convention pour prolonger le Programme d'Intérêt Général actuellement en vigueur sur le territoire.

Ce programme permettra de poursuivre sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières l'action engagée en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie des habitants en permettant aux propriétaires de bénéficier de subventions et d'un accompagnement afin de pouvoir réaliser des travaux dans leur logement.

Il est donc proposé la prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières qui pourrait débuter le 1er janvier 2024 pour s'achever le 30 juin 2025.

Aussi, prolonger ce Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'au 30 juin 2025 permettrait de réaliser une étude pré-opérationnelle préalable à une nouvelle OPAH et à un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), qui se termine le 30 juin 2025.

Dans le contexte actuel de hausse du prix de l'énergie et d'augmentation des coûts des matériaux, cette initiative viserait à soutenir les propriétaires occupants du territoire souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Au regard des besoins identifiés elle accompagnerait également les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Au vu des réalisations sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières dans le cadre du PIG actuel et des potentiels du territoire les objectifs quantitatifs sont fixés à :

- 19 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux de rénovation énergétique (Ma Prime Rénov' Sérénité) ;
- 19 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;

Pour conduire ce programme, une mission de suivi-animation, financée à hauteur de 35% par l'ANAH sera confiée à un opérateur agréé.

- *Considérant la fin du PIG 2023 ;*

- *Vu la nécessité de poursuivre l'action engagée dans l'attente de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle préalable à une nouvelle OPAH et un nouveau PLH ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer une convention pour la réalisation d'un Programme d'Intérêt Général Habitat pour les années 2024 et 2025 ;

- **Prend** acte que cette convention comprend 2 volets d'intervention : travaux de rénovation énergétique et maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;

- **Autorise** M. le Président à signer tout document lié à la présente délibération.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023
Le Président,**



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau

05 55 27 69 26

Charles FERRÉ